



## Gardes-pêche particuliers



## Un réseau qui s'étoffe



Depuis le désengagement de l'Etat de ses missions de surveillance de la pêche en 2006, la Fédération Nationale de Pêche en France a dû, avec l'appui des fédérations départementales et des AAPPMA, mettre en place un réseau de substitution fondé sur le bénévolat de gardes-pêche particuliers (GPP).

Ils portent une tenue distinctive et unique sur laquelle sont apposés les mots « gardepêche particulier ».

En mai 2009, la fédération de pêche des Côtes d'Armor a créé une commission « surveillance de la pêche et des milieux » chargée de coordonner l'action des gardes-pêche particuliers et d'étoffer leur réseau.

Avec 7 nouvelles assermentations, l'effectif des gardes costarmoricains sera, en ce début d'année 2014, de 37 gardes bénévoles répartis sur les 2/3 du territoire départemental (voir la carte). Le réseau est animé par 1 agent de développement garderie.

Courant 2013, le Conseil d'administration de la fédération a également décidé d'élargir l'agrément de 5 gardes issus du réseau afin de couvrir l'ensemble du département et de réaliser des actions concertées sous l'encadrement du garde fédéral.



Répartitions des gardes-pêche particuliers par AAPPMA



## Bilan des contrôles « pêcheurs » réalisés

- > en 2011 : 916
- > en 2012 : 1757
- > en 2013 : plus de 2000.



## Des missions annexes intéressantes

Depuis 2010, en complément de leur mission de surveillance, les gardes sont régulièrement sollicités pour réaliser de petites enquêtes auprès des pêcheurs.

En effet, en 2010 et 2012 ils ont réalisé 2 enquêtes sur la pêche de l'anguille et ainsi évalué les captures de celle-ci à l'échelle de notre département. La mobilisation du réseau a permis en 2012 de recueillir 400 questionnaires, ce qui place la fédération de pêche 22 en tête des fédérations bretonnes sur cette opération régionale et démontre l'efficacité du réseau.

En 2013, les gardes ont été de nouveau mis à contribution afin d'évaluer les effectifs de cormorans sur leurs secteurs respectifs. Les données récoltées permettront à la fédération d'argumenter plus facilement auprès de l'administration pour la mise en place éventuelle d'un plan de régulation.

D'autre part, témoins privilégiés dans le constat des pollutions, ils peuvent apporter des renseignements crédibles aux services de police de l'eau.

Toutes ces missions annexes renforcent et valorisent le rôle essentiel que tiennent les gardes-pêche particuliers au sein de la pêche associative.

Depuis 2008, la FNPF et la fédération pêche des Côtes d'Armor ont financé formations et tenues des gardes-pêche particuliers à hauteur de 7500 euros.



## Message aux carpistes : La pêche de nuit sous contrôle

Après sondage auprès des AAPPMA, la réglementation sur la pêche de la carpe est maintenue en Côtes d'Armor en 2014. Par contre, ce sondage met aussi en avant une occupation parfois excessive des berges entraînant quelques conflits d'usage avec d'autres pêcheurs. Principale habitude mise en cause, celle qui consiste, au mépris de la réglementation en vigueur, à tendre les lignes en bateau, à des distances souvent exagérées et dans toutes les directions.

Les consignes ont été données, le réseau de garderie fera en sorte que la réglementation actuelle, globalement très favorable aux pêcheurs de carpe, soit appliquée dans son intégralité. Une attention toute particulière sera aussi apportée à la lutte contre le trafic de carpes qui vide les plans d'eau associatifs pour alimenter les pêcheries privées. Des sorties nocturnes seront programmées à cet effet avec les services de l'ONCFS.

En 2014, le réseau des gardes associatifs, avec l'appui des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 22 (ONCFS), exercera une surveillance accrue des plans d'eau, y compris en période nocturne.